

Historique de l'école de Villarimboud [suite]

Autor(en): **Chassot, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **35 (1906)**

Heft 5

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1041082>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

*
* * *

Au *Loche*, les sociétés antialcooliques avaient demandé le développement de l'enseignement antialcoolique dans les écoles de la ville. La Commission scolaire a décidé, sans faire droit à tous les vœux exprimés, de remettre au corps enseignant un petit programme qui servira de guide, avec de nouvelles recommandations.

*
* *

Que faut-il penser des « Sections d'enfants abstinents ? » Nous croyons qu'il est facile d'enrôler des enfants, mais qu'il est difficile de les retenir. Ce n'est cependant pas une raison pour ne rien faire dans cette voie. Il est certain qu'un grand nombre persévéreront ou que s'ils ne demeurent pas *abstinents* ils resteront du moins *tempérants*. De leur passage dans la section, il peut leur rester un bon esprit. L'essentiel n'est donc pas la signature d'engagement, mais la formation.

L'Espoir, la Société des enfants issue de la *Croix-Bleue*, compte des milliers de membres. CITRONELLE.

Historique de l'école de Villarimboud

(Suite.)

M. Badoud est remplacé par M. Rossier, Antoine, de Cugy. A en juger d'après le compte rendu du Conseil d'Etat de 1865 (p. 59) (rapport de M. Grand, élève en droit, nouvel inspecteur scolaire), le régent Rossier aurait introduit dans son école l'enseignement de la comptabilité. A cette date, « les éléments de comptabilité sont enseignés dans douze écoles du district de la Glâne. »

M. Rossier ne fut pas longtemps l'instituteur de Villarimboud. Il quitte ce poste en 1866. Au mois d'août de cette année, le conseil communal se réunit pour s'occuper du choix d'un nouvel instituteur. Je transcris *textuellement* le procès-verbal de cette séance :

« A la demande de M. le curé Perroud relativement à un régent pour notre paroisse ayant fixé son choix sur la personne de Marcellin Vesin, de Corpataux, de concert avec Dougoud, François, gros Pierre, les autres membres du conseil communal ont adhéré à la force demande des prénommés et délivré un préavis pour la demande de la nomination du dit Marcellin. »

Cette décision fut suivie de la nomination officielle de M. Vesin (septembre 1866). Cette année marque, comme on

vient de le voir déjà, l'inauguration du bâtiment scolaire actuel. C'est donc à M. Vesin qu'échut l'honneur d'enseigner le premier dans la nouvelle salle d'école, fraîchement sortie des mains de l'entrepreneur.

En cette même année, le « Compte rendu officiel » contient les lignes suivantes :

« Arrondissement de M. Grand.

« Les écoles où les enfants annoncent le plus de développement intellectuel sont celles de Billens, La Neirigue, Lussy, Middes, Romont et *Villarimboud*.

« Les écoles où la discipline est le mieux établie sont celles de Billens, Estévenens, La-Joux, Massonnens, Romont, Sommentier et *Villarimboud*. »

Le 27 janvier 1867, M. Vesin est nommé secrétaire communal. Son traitement est fixé à 25 fr. L'examen des protocoles révèle une main nouvelle, jeune et très soigneuse. La rédaction est à l'avenant.

De la *Statistique de l'Instruction publique en Suisse*, en 1871, par Hermann Kinkelin, Dr en philosophie, professeur à l'Université et Directeur de l'École industrielle de Bâle, j'extrais les données suivantes :

« L'école de Villarimboud et de Macconnens existant, comme toutes les autres du district de la Glâne, sous la garantie de la commune, compte, au commencement de l'année scolaire 1871-72, 35 garçons et 33 filles dont un seul est protestant. La durée de l'enseignement a été de 16 semaines en été et de 26 en hiver. Les absences excusées se sont élevées à 641 et les non-excuses à 172 (demi jours). L'instituteur, laïque, âgé de 25 ans, célibataire, est au bénéfice d'une nomination définitive. Il fait sa 6^{me} année d'enseignement et sa 6^{me} comme instituteur de Villarimboud. Son traitement légal est 650 fr., montant augmenté encore de 140 fr. pour divers accessoires. Par contre, il ne jouit que du logement et n'a ni jardin, ni bois. »

Les « branches facultatives », c'est-à-dire celles qui étaient enseignées dans cette école sans toutefois être, à ce moment, prescrites par le programme officiel, étaient le dessin, la géométrie ou toisé, l'histoire naturelle, l'agriculture et la gymnastique. Les « branches obligatoires » étaient alors la religion, la lecture, la langue maternelle, l'arithmétique, la comptabilité, la géographie, l'histoire, l'instruction civique et la musique.

Encore d'après la *Statistique* de M. Kinkelin, l'école de Villarimboud aurait été la première de toutes celles de la Glâne à enseigner la gymnastique. Au sujet de cette branche, remarquons qu'elle était introduite dans onze écoles de la Sarine, six du Lac, quatre de la Broye, une de la Gruyère et dans aucune de la Singine et de la Veveyse.

Sous l'impulsion d'un instituteur aussi dévoué et aussi zélé que M. Vesin, l'école de Villarimboud arrive à de réjouissants résultats. Aussi est-elle signalée dans le « Compte rendu de 1872 », « pour sa bonne tenue et les progrès des élèves. » L'année suivante, dans le même document officiel, il est dit que l'instituteur de Villarimboud s'est distingué. La commune, comprenant son dévouement et désirant lui donner une preuve de sa reconnaissance améliora spontanément son traitement et le porta à 850 fr. Mais l'instituteur désirait un autre poste ; et malgré les instances réitérées de l'autorité locale tendant à prolonger le séjour de l'excellent instituteur M. Vesin à Villarimboud, celui-ci quitte définitivement cette commune en septembre 1875 pour aller enseigner à Bulle.

Le 29 octobre 1875, le Conseil d'Etat appelle pour desservir l'école de Villarimboud, M. Bæriswyl, Isidore, de Bonnefontaine, lequel reçoit de la Caisse de retraite du corps enseignant fribourgeois et depuis le 1^{er} janvier 1904, une pension de 500 fr. En 1876, M. Vaucher, instituteur, vient de Sales (Gruyère) à Villarimboud pour y enseigner une année seulement ; il occupe ensuite le poste de Praroman. Plus tard, M. Vaucher, après avoir passé au Collège, se destine à l'état ecclésiastique. Entré au Séminaire de Fribourg en 1884, il célèbre sa première messe à Chatonnaye le 28 juillet 1889. Le nouveau prêtre fait deux ans de vicariat et reprend l'enseignement en qualité de professeur à l'Ecole secondaire de Romont. M. le rév. chanoine Vaucher est décédé dans cette ville le 14 décembre 1897.

L'une des premières inscriptions faites au plus ancien registre des visites trouvé à l'école, et signée de M. le préfet Grangier, mentionne l'installation de M. l'instituteur Bavaud, Louis, originaire de Bottens (Vaud). « L'école est, en ce moment, sur un assez bon pied. » Le régent Bavaud reçoit un traitement en argent de 850 fr. ; les accessoires, sans logement et jardin, atteignent 60 fr. Il n'y a pas de primes et subsides pour l'école de veillée. D'après le Compte rendu du Conseil d'Etat (années 1877 et 78), nous sommes actuellement à une époque où la gent écolière de Villarimboud fréquente très irrégulièrement l'école et où les absences illégitimes atteignent une proportion déplorable ¹. En 1878, par exemple, cette école en compte 260 ! Quelques amendes sont converties en prison ².

Le 1^{er} juin 1877, M. le préfet Diesbach et M. l'inspecteur

¹ Statistique des traitements des instituteurs et institutrices, 1877.

² Comptes rendus de l'Administration du Conseil d'Etat, années 1877 et 78.

Barras visitent l'école et le résultat de leur examen est con-
signé dans le registre des visites officielles. « En résumé,
l'école est dans un état passable. »

En mars 1878, la Commission scolaire constate avec plaisir
que les commençants pourront savoir lire au printemps. Quel-
ques mois après, cette même autorité déclare que l'instituteur
déploie autant de savoir-faire que de bonne volonté. L'école,
quoique faible, est du reste trouvée en bon ordre.

D'après l'état nominatif des instituteurs de Villarimboud
extrait des archives cantonales, M. Badoud fonctionne en ce
moment par intérim. M. Bavaud a quitté Villarimboud pour
se rendre à Paris. Il est professeur et surveillant général à
l'Institut de Saint-Mandé. Il y reste 6 ans, après avoir obtenu
le certificat de capacité légal pour l'enseignement secondaire
dans les écoles de la ville de Paris. Pour cause de santé, il
rentre au pays et occupe le poste de Marly jusqu'à sa mort
arrivée à 31 $\frac{1}{2}$ ans. Il a fait, dans le canton, environ 8 ans
d'enseignement.

(A suivre.)

R. CHASSOT.

Conférences régionales dans le 1^{er} arrondissement

(Suite.)

Cours primaires.

Ici, nous ferons part de quelques observations faites à la confé-
rence de Rueyres-les-Prés. Aux tractanda, figuraient une correction
de composition aux cours supérieur et moyen et une leçon de calcul
aux deux sections du cours inférieur.

1^o Correction de composition.

Outre les remarques faites déjà le matin au cours de perfection-
nement, relevons les appréciations suivantes :

Un bon procédé consiste à faire transcrire au tableau noir une
composition et à s'en servir ensuite pour la correction commune.
Chaque élève rectifie, s'il y a lieu, dans son propre cahier, à mesure
que le travail se poursuit.

Le cours moyen peut quelquefois traiter le même sujet que le
cours supérieur, mais sous une forme plus simple, parfois avec une
difficulté de moins. Ainsi, du chapitre « Faustin l'ivrogne », l'ins-
tuteur aurait pu tirer pour le cours supérieur ce sujet : « Faites
part à un ami des terribles conséquences de l'ivrognerie », et pour
le cours moyen : « Les malheurs de Faustin l'ivrogne », ou quelque
chose de semblable.

Il est bon que le maître corrige à fond, séance tenante, deux ou